PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 janvier 2009

Sous la présidence de M. Le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – AUER M. Rose - BURGER Patrick –UHLMANN J. Marc –FRENKEL Danielle
ALLHEILLY Nicolas – QUIEVREUX J. Luc-

Excusés : BLOTTIER Martine BIANCHI Nathalie - KIEFFER Christophe

Avenant n° 5 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion

Le maire explique au conseil municipal que le centre de gestion du Bas-Rhin propose aux collectivités affiliées un service de médecine professionnelle et préventive dont les médecins assurent une mission de prévention de santé au travail comprenant la visite médicale annuelle des agents et diverses actions d'intervention en milieu professionnel.

Par conséquent, il propose au conseil municipal d'accepter les conditions du centre de gestion du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après délibération, accepte les propositions du centre de gestion et autorise le maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'adhésion.

Eclairage public

Le maire communique au conseil municipal le montant de la subvention du Conseil Général pour l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique qui est de 67 317.90 € Il rappelle au conseil municipal qu'une réunion se tiendra à la mairie le 20 janvier 2009 pour finaliser le projet.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Coupe de bois dans la forêt communale

Le maire informe le conseil municipal que 11 personnes sont intéressées par la coupe de bois. Par conséquent, il propose au conseil municipal de marquer 11 lots équilibrés et de procéder à un tirage au sort.

Le conseil municipal, après délibérations, décide de créer 11 lots de bois et accepte le tirage au sort. Par contre, pour fixer le prix de chaque lot de bois, il charge le maire de contacter un agent de l'Office National des Forêts pour avis.

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et modification n° 1

Le maire soumet au conseil municipal les documents rectifiés par l'Atelier TOPOS conformément à la délibération du 25 novembre 2008.
Le conseil municipal, après avoir étudié les documents suivants :

Modification n° 1 du PLU

Des anomalies subsistent dans la rédaction des documents, notamment sur le plan de zonage. Il souligne que les explications demandées sur les modifications de l'article UA 6, de l'article UA 11 , de l'article UB6, et de l'art. UB11 n'ont pas été fournies.

Révision simplifiée du PLU

Le document présenté contient des erreurs dans la nomination de certaines zones. Par conséquent, il charge le maire de contacter TOPOS afin qu'il rectifie les documents et demande que le représentant de TOPOS fournisse les explications demandées

Frais d'entretien du presbytère de Dimbsthal

Le maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion des conseils de fabrique de la communauté de paroisses et qu'il convient de prévoir une subvention annuelle de 255 € destinée aux frais d'entretien du presbytère de Dimbsthal.

Le conseil municipal, après délibérations, donne un accord de principe, mais souhaite néanmoins un état annuel des frais de fonctionnement.

Le Maire,

Uhlmann christian
Ann M. Rose
Burger Patrick
Uhlmann J. Marc
Frankel Danielle
Allheilly Nicolas
Quivrin J. Luc